

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr

HPdent

Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale TruePrep Thinner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Auxiliaires pour la technique dentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise HPdent GmbH
Erwin-Dietrich-Straße 5
78244 Gottmadingen
+49 7731 38 11 044
+49 7731 31 97 123
info@hpdent.com

Service responsable HPdent GmbH | Erwin-Dietrich-Strasse 5 | 78244 Gottmadingen |
+49 7731 38 11 044 | +49 7731 31 97 123 | kontakt@hp-dent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Heures d'ouverture : +49 7731 38 11 11 044 Heures d'ouverture :
Lun – jeu de 08:30 à 17:30 / vendredi de 08:30 à 16:00.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Eye Irrit. 2, Catégorie 2
Effet narcotique, Catégorie 3
Flam. Liq. 2, Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07

Valeurs H

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Valeurs P

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241: Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/d'éclairage/) antidéflagrant.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264: Se laver Les deux mains soigneusement après manipulation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
butanone; éthylméthylcétone	No. CAS : 78-93-3 No.-CE : 201-159-0 No.-Index : 606-002-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	env. 70.0 – 100.0 pds %
2-Propenoic acid, 2-methyl-, polymer with methyl 2-methyl-2-propenoate (average MW 135 000 g/mol)	No. CAS : 25086-15-1	Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].	env. 10.0 – 25.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de malaise. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
En cas d'inhalation	Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger. Appeler immédiatement un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2)
------------------------------	--

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	monoxyde de carbone Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir au frais. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage// antidéflagrant. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Pour petite bouteille : Étouffer avec de l'eau, une couverture mouillée ou une serviette.

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Eloigner toute source d'ignition.

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Prévoir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, cela devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection respiratoire appropriée doit être portée.
Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Eloigner toute source d'ignition.
Stocker à une température ne dépassant pas 38 °C/100 °F.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Manipuler les contenants avec soin pour éviter les dommages et les déversements.
Indications concernant les stockages en commun	Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.
Consignes d'entreposage	Limiter l'entreposage des matières inflammables aux endroits approuvés. Entreposer les bouteilles à l'abri de la chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues du brûleur bunsen ou de la fournaise. Garder les contenants hermétiquement fermés. Éviter d'entreposer près des acides et des solvants chlorés. Température de stockage : 60° C/140° F min. Les contenants peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides. Les contenants vides contiennent des résidus.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

butanone; éthylméthylcétone

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
200	600	1(l)	*1) *2)	01/06	TRGS 900

*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

*2): AGW_DE_H:RHP\$ Un risque d'effets tératogènes ne doit pas craindre lorsque la limite d'exposition professionnelle et la valeur limite biologique (BGW).

Allemagne					
Allemagne	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Date d'émission	Source
2 mg/l	2-Butanon	U	b	05/2015 DFG	TRGS 903

Europe					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Date d'émission	Source
600	200	900	300	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source
50	145	EH	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
75	220	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Source
50	150	300	900	2015	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande				
Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Date d'émission	Source
100	300	Peau	2005	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PITOISUUDET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
450	900	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche								
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	Source
MAK	100	295	200	590	30(Miw)	4x	H	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
200	590	200	590	H B SSC	SN VRS	SUVA Suisse 2017

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Etats-Unis (ACGIH)			
Valeur limite à courte terme	Valeur de longue durée	Base	Source
300 ppm	200 ppm	Irritation, CNS	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
200	600	300	900	VLB, VLI	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France								
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
200	600	300	900	Risque de pénétration percutanée.	84	14	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Source
200	600	300	900	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Pays-Bas			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Résorbition de l'épiderme / sensibilisateur	Source
590	900	H	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

Grande-Bretagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
200	600	300	899	Peut être absorbé par la peau.	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Notent	Source
600	900	I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterym se stanoví podmínky oc...

L'Irlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	Source
200	600	300	900	Sk, IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Notent	Remarque	Source
600	900	b, i	II.1. EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	Töökeskonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur Limite Plafond	Remarque	Source
600	200	1,5	BAT, EU	77

Malte				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	National Occupational Exposure Limits Malta 2003

Luxembourg				
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Lituanie				
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
600	200	900	300	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
590	885	81

La Lettonie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	78

La Roumanie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	79

	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Source
2 mg/l	la méthyl éthyl cétone de méthyle dans l'urine	End of shift	79

Grèce				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	80

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sur le lieu de travail sont dépassées, une protection respiratoire approuvée pour cette tâche particulière doit être portée.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Mesures générales de protection et d'hygiène

s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés.
Minimiser l'exposition par des mesures comme systèmes fermés, infrastructures spéciales et extraction appropriée générale/locale de l'air pollué.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Mesures d'ordre technique	Prévoir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, cela devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection respiratoire appropriée doit être portée.
Autres données (chapitre 8.)	Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	limpide, incolore
Odeur	Acétates
Point d'ébullition [°C]	79 °C/175 °F
Point d'éclair [°C]	-4 °C/25 °F (SFCC)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	6,0 (n-Butyl Acetate = 1)
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	2,6
Valeur limite supérieure	12,8
Pression de vapeur [kPa]	24 °C/75 °F at 83 mmHg
Hydrosolubilité [g/l]	faiblement soluble

9.2 Autres informations

Autres données	Aucune autre information disponible.
----------------	--------------------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité	Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu.
------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
-----------------------	---

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Maintenir les récipients hermétiquement fermés en cas de non-utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Éviter le contact avec l'eau, les acides minéraux, les solvants chlorés.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux hydrogène
CuO
ZnO

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation primaire cutanée Provoque une légère irritation cutanée.

Irritation oculaire Peut être irritant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement ne pas mettre en contact avec la nappe phréatique, l'eau courante ou les canalisations, même en petites quantités.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
Désignation du produit en anglais	UN1993, Flammable liquids, n. o. s., (Methyl Ethyl Ketone), 3, II		
14.1 No ONU	UN1993	UN1993, Flammable liquids, n. o. s., (Methyl Ethyl Ketone)	UN1993
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	IMDG-CODE-Class 3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
Déclencheur de danger pour l'environnement	0: polluant non marine		

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep Thinner

No d'article : 7510

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			Flammable liquids, n. o. s., (Methyl Ethyl Ketone),

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC 731 g/L

Autres réglementations Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable
Eye Irrit.: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
Le produit nest pas class comme tant dangereux dans le sens de l'ordonnance européenne n CLP

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.